

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading

TO ALL MEMBERS OF THE PERSONNEL

As from Monday 26th September 1977, the normal working hours of the Laboratory will be from 8.30 a.m. to 5.30 p.m. with a one hour lunch-break as at present.

The offices of the Agencies will be open during the following hours :

MEYRIN SITE

SBS : open from 8.30 a.m. to 4.30 p.m. without interruption.

POST OFFICE/PTT : - office situated in the Administration Building open from 8.15 a.m. to 5.15 p.m., without interruption;
- office situated in the Building 504 open from 8.30 a.m. to 4.30 p.m. with one hour of interruption between noon and 1 p.m.

WAGONS-LITS/COOK : open from 8.30 a.m. to 4.30 p.m. without interruption.

PREVESSIN SITE

CREDIT AGRICOLE : open from 8.30 a.m. to 4.30 p.m. without interruption.

POST OFFICE/PTT : open from 8.30 a.m. to 5.30 p.m. without interruption.

A TOUS LES MEMBRES DU PERSONNEL

A partir de lundi 26 septembre 77, les heures normales de travail du Laboratoire seront de 8h30 à 17h30, avec une heure d'arrêt pour le déjeuner comme à présent.

Les bureaux des Agences seront ouverts aux heures suivantes :

SITE DE MEYRIN

SBS : ouverture de 8h30 à 16h30 sans interruption.

POSTE/PTT : - bureau situé dans le Bâtiment de l'Administration : ouverture de 8h15 à 17h15, sans interruption;
- bureau situé dans le Bâtiment 504 : ouverture de 8h30 à 16h30 avec une heure d'interruption entre 12h00 et 13h00.

WAGONS-LITS/COOK : ouverture de 8h30 à 16h30, sans interruption.

SITE DE PREVESSIN

CREDIT AGRICOLE : ouverture de 8h30 à 16h30, sans interruption.

POSTE/PTT : ouverture de 8h30 à 17h30, sans interruption.

F. Niemann - Tel. 2141

COMMISSION EXECUTIVE DU CERN

- A sa vingt-cinquième réunion, le jeudi 30 juin 1977, la Commission exécutive a approuvé les sept projets d'équipement suivants :

- "Bâtiment au sud du centre de l'anneau du PS"(PS)
- "Installation à haute intensité de la zone (NAHIF)" (SPS)
- "Amélioration de l'intensité du SPS" (SPS)
- "Extension du hall de stockage du site de Prévessin" (SPS)
- "Bâtiment des services du site de Prévessin" (SPS)
- "Installation de deux groupes électrogènes pour le réseau de secours du site de Meyrin" (SB)
- "Mise en conformité des réseaux de canalisation raccordés au Lion" (SB).

Les résultats statistiques de l'Examen du personnel de 1977 ont été examinés. Pour préparer l'Examen du personnel de 1978, il a été décidé de procéder à une discussion approfondie de certaines remarques et propositions à caractère général émanant des Comités interdivisionnaires d'examen du personnel.

Enfin, la Commission exécutive a étudié les incidences des réunions de juin du Comité des Directives scientifiques, du Comité des Finances, du Comité du Conseil et du Conseil.

- A sa vingt-sixième réunion, le jeudi 28 juillet 1977, la Commission exécutive a approuvé le projet d'équipement "Construction et installation d'un système magnétique à champ axial ouvert pour l'expérience R 807" (ISR).

La Commission a examiné ensuite la question de la facturation des Ateliers centraux et elle a approuvé les propositions suivantes, valables pour une période d'essai d'un an :

- (1) Réduction des tarifs des Ateliers centraux, ramenés à 35 FS par heure pour les travaux de mécanique courants, et à 61 FS par heure pour les travaux qui nécessitent des équipements plus importants.
- (2) Détermination d'un prix forfaitaire chaque fois qu'une estimation ferme est possible.
- (3) Création d'un fonds conjoncturel géré à l'échelon des Directeurs généraux. Ce fonds permettrait de couvrir la différence entre le prix facturé par les Ateliers centraux et l'offre d'un tiers, lorsque celle-ci est plus favorable, mais n'a pas été retenue parce que les Ateliers centraux et le Président du Comité de Coordination de la Mécanique (COCOMECA) ont décidé que le travail doit être fait dans les Ateliers centraux.

Le nouveau système s'appliquera également aux groupes extérieurs.

Enfin, la Commission exécutive a procédé à un premier examen des propositions émises en Conseil, en vue d'un examen d'éventuelles réductions des budgets des années 1978 à 1981.

ALLOWANCES PAID FOR CHILDREN OF 18 AND ABOVE

In accordance with Staff Regulations R IV 1.12 and 1.13 children's allowance are paid for children

- up to the age of 18 and
- under 25 years of age attending an educational establishment full-time or having an apprenticeship contract recognized by the applicable law.

Members of the personnel who have children aged 18 and above, for whom they are receiving children's allowances from CERN, are requested to complete the form below and return it as indicated by 16th September 1977.

For children whose full-time education or apprenticeship ceases at the end of the school year 1976/77, the children's allowance will cease to be paid from 1st September 1977. They will no longer be covered by the "Austria" Health Insurance Scheme after that date unless an additional premium is paid.

For children who are continuing full-time education during the school year 1977/78 a certificate to this effect issued by the school or institute should be forwarded to the Claims and Leave Office by the 31st October 1977, failing which the allowance will cease to be paid with retroactive effect from 1st September 1977.

Personnel Division / Tel. 3238



To : Mrs. E. Deluermoz , Claims and Leave Office, Personnel Division

From : Division :

A* My son/daughter , date of birth

will continue his/her full-time education during the school year 1977/78 at (name of school or institute)

I will submit a certificate issued by the school or an apprenticeship contract by 31st October 1977. I realize that the payment of the allowance is only maintained on condition that the certificate is supplied.

B* My son/daughter , date of birth

finished his/her full-time education on

I have noted that he/she is no longer insured by "Austria" as a dependent child.

Signed

Date

*Complete as appropriate.